

## AVIS

RUR.24.1053.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur John STEININGER pour le compte de la société simple HERPAIN URBIS - SRG concernant la perturbation et la mise à mort d'individus de 3 espèces d'oiseaux, 3 espèces d'amphibiens, 6 espèces de chauves-souris et 2 espèces d'insectes et la détérioration/destruction de leur habitat ainsi que la destruction d'individus de macrolichens et la détérioration/destruction de leur habitat, et ce dans le cadre de l'urbanisation (138 logements + commerces et professions libérales) d'un terrain de 4,74 ha sur le territoire communal d'Oupeye

Avis adopté le 16/09/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 12/09/2024  
*Références :* DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 11743

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 10 jours (procédure d'urgence)  
*Préparation de l'avis :* Consultation électronique du 12 au 16/09/2024

## AVIS

Après consultation électronique des membres (en urgence) sur la demande d'avis susvisée, le Pôle « Ruralité », Section « Nature » **accepte** que soit accordée la dérogation demandée et remet, de manière logique, le même avis favorable conditionné que celui remis le 17 mai 2024. Ce nouveau dossier est en effet identique. Seule la localisation des parcelles concernées par la mise en place d'un verger hautes tiges dans le cadre des mesures compensatoires diffère par rapport au dossier examiné en mai dernier. Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" relève en outre que les deux parcelles en question, situées à Heure-le-Romain, font d'ores et déjà l'objet, d'une part, d'un contrat en bonne et due forme avec l'agriculteur et, d'autre part, d'un cahier des charges organisant la mesure de compensation, validé par le DNF.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »